



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 25 septembre 2019

RÉFORME FERROVIAIRE

LES ÉLUS DU CCGPF DÉCLENCHENT UN DROIT D'ALERTE ÉCONOMIQUE

Réunis ce jour, 25 septembre 2019, en plénière du Comité Central de la SNCF, la CGT des cheminots et les élus du CCGPF* ont déclenché l'ouverture d'une procédure d'alerte économique sur les conséquences de la mise en place de la « nouvelle SNCF ».

La réforme 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire contre laquelle 90 % des cheminots se sont battus n'est pas encore mise en place.

Un processus d'information/consultation de tous les CSE a débuté depuis le mois de juin, y compris pour l'instance centrale (CCGPF) qui a eu lieu ce jour. La CGT et les autres organisations syndicales ont adopté une position commune de rejet de la mise en place de la nouvelle SNCF au 1^{er} janvier 2020 et soulevé un nombre important d'incohérences et d'absences de réponses de la part de la direction de l'entreprise.

Fort d'une expertise économique votée à l'unanimité, l'ensemble des élus ont mis au pied du mur une direction d'entreprise incapable d'apporter des réponses fiables.

Une procédure de droit d'alerte économique du Comité Central de l'Entreprise a donc été ouverte. Elle vise à obtenir des réponses claires de la direction sur une situation que les élus du CCGPF jugent préoccupante, notamment concernant :

- La création des sociétés anonymes en lieu et place des EPIC ;
- L'ouverture à la concurrence et ses conséquences sur l'activité ;
- L'avenir de Fret SNCF et sa filialisation ;
- La filialisation de Gares et Connexions et son modèle de production ;
- La trajectoire financière de SNCF Réseau ;
- La sécurité ferroviaire ;
- Les conséquences sur l'emploi et les conditions de travail des cheminots ;
- L'avenir du Réseau et particulièrement des lignes 7 à 9 dites « petites lignes ».

Ce droit d'alerte économique, inédit car celui-ci concerne l'ensemble des activités du Groupe Public Ferroviaire, se fait l'écho des inquiétudes des cheminots, confrontés à des années de restructurations et de mauvais choix stratégiques de l'entreprise.

La CGT réaffirme que la réforme pour un nouveau pacte ferroviaire ne vise qu'à privatiser la SNCF à court terme, à rogner les droits des cheminots à seule fin financière, ce qui aura, sans aucun doute, de lourdes conséquences sur le service public ferroviaire.

La Fédération CGT des Cheminots appelle d'ores et déjà à agir sur les sites ferroviaires, dans la semaine du 30 septembre au 04 octobre 2019 sur l'emploi, les salaires et nos conditions de travail.

* CCGPF : Comité Central du Groupe Public Ferroviaire

